



véhicule stationne dans résidence prive mai non assure

Par n9, le 10/06/2019 à 12:57

bonjour a tous jai achete un vehicule d'occasion le 05/06/2019 et je lai stationne dans mon emplacement habituele le 06/06/2019 une societe d'espace vert sont intervenue pour tondre la pelouse de la residence mahleurement un projectile a atteint la fenetre arriere droit et qui a casse la fenetre est ce que la societe prendre en charge les damage sachant que je netait pas encore assure a ce momment la mais selement le 07/06/2019

Par youris, le 10/06/2019 à 13:10

bonjour,

la société d'espace vert est responsable des dommages qu'elle occasionne, peu importe que vous soyez ou non assuré mais dans ce cas il vous appartient d'intervenir vous-même auprès de cette société pour obtenir le remboursement des frais de réparations de votre véhicule.

salutations

Par n9, le 10/06/2019 à 18:49

ok donc je doit avance les frait ?

Par youris, le 10/06/2019 à 19:54

vous devez trouver un arrangement avec l'auteur des dommages.

Par n9, le 10/06/2019 à 20:27

OK Merci beaucoup

Par n9, le **12/06/2019** à **11:15**

J'ai contacté la société d'espace vert plusieurs fois et il m'a indiqué qu'il n'y aura pas d'arrangement